



# **FEMAPE**

---

***Projet global 2020  
incluant la FEMAPE, FEMAPE-SERVICES, FEMAPE-Proximité***

Budget 2020 organisation FEMAPE Du projet global			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>60 – Achats</b>	<b>54 263,27 €</b>	<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>90 323,40 €</b>
Achats d'études et de prestations de services	16 305,77 €	Prestation de services	56 573,40 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	6 265,50 €	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 600,00 €	Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	4 992,00 €	Produits relais colis	33 750,00 €
Autres fournitures véhicule, véhicule intervention	23 100,00 €		
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>31 740,00 €</b>	<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	<b>41 846,87 €</b>
Sous traitance générale	0,00 €	État : Ministère de la justice	8 000,00 €
Locations / Achat	30 600,00 €	Etat : Ministère de la cohésion sociale	4 350,00 €
Entretien et réparation		Régions(s) :	
Assurance	1 140,00 €	Haut de Seine	
Documentation		Paris	
Divers projet jeune		Département(s) :	
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>9 060,00 €</b>	Conseil général IDF	5 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 800,00 €	Commune(s) :	
Publicité, publication	760,00 €	MAIRIE DE PARIS	8 000,00 €
Déplacements, missions, réception	2 600,00 €	MAIRIE DU 92	4 000,00 €
Frais postaux et de télécommunications	900,00 €	Organismes sociaux (à détailler) :	
Services bancaires, autres		C.A.F.	12 248,87 €
<b>63 – Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	C.R.A.M.I.F.	12 248,00 €
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €	Fonds européens	
Autres impôts et taxes	0,00 €	CNASEA (emplois aidés)	
<b>64 – Charges de personnel</b>	<b>91 632,00 €</b>	Autres recettes (précisez) privé mécène	
Rémunération des personnels	55 824,00 €	AGEFIPH	
Charges sociales	26 832,00 €	<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>54 256,00 €</b>
Autres charges de personnel	8 976,00 €	Dont cotisations	54 256,00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante ( versement projet jeune)</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	<b>0,00 €</b>
<b>66 – Charges financières</b>		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>
<b>67 – Charges exceptionnelles (contribution AGEFIPH)</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00 €</b>
<b>68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>		<b>79 – Transfert de charges</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>186 695,27 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>186 695,27 €</b>
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>11 550,00 €</b>	<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	<b>11 550,00 €</b>
Personnel bénévole	7 920,00 €	Bénévolat	7 920,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	3 630,00 €	Prestations en nature	3 630,00 €
Secours en nature		Dons en nature	0,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>198 245,27 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>198 245,27 €</b>

## Présentation de l'organisation FEMAPE

Créée en 2015, la FEMAPE — Association d'Assistance Pour la « Fédération Médico-psychosociale d'Aide à la Personne » — a pour vocation de venir en aide aux populations vulnérables, lesquelles se trouvent dans des situations psychologiques et/ou sociales difficiles.

L'association s'investit ainsi auprès des jeunes précaires, des personnes âgées, dépendantes ou handicapées, comme plus généralement auprès de toutes les autres populations souffrant d'exclusion.

Si elle est basée en France, la FEMAPE apporte aussi son aide aux populations des pays en voie de développement, prioritairement en Afrique de l'Ouest, du Nord, de l'Est et centrale, Madagascar, où ses délégations apportent des réponses efficaces et durables aux besoins essentiels, par exemple à travers la promotion de la santé, de la prévention et de l'assistance à la personne.

Association à but non lucratif, apolitique et laïque, la FEMAPE a pour missions quotidiennes :

- d'accompagner les personnes atteintes de maladies infectieuses en France et en Afrique, en leur apportant notamment une prise en charge médico-psychosociale.
- d'aider à l'insertion socioprofessionnelle des personnes démunies et/ou en situation d'isolement.
- d'accueillir et d'informer les populations vulnérables.
- de faire la promotion et de réaliser des activités socio-économiques et culturelles avec et en faveur des communautés, tant rurales qu'urbaines en Afrique, en collaboration directe avec les acteurs locaux.

Par ailleurs, la FEMAPE est composée de deux autres entités :

- La Fédération médico-psychosociale d'Aide à la Personne dénommée « FEMAPE-Services » :

Créée en 2016, cette entité propose des services à la personne et la vente de produits d'hygiène et de nettoyage en favorisant, en parallèle, l'insertion professionnelle de personnes exclues.

Pour cela, elle forme de façon rigoureuse et fait intervenir ses bénévoles au domicile des particuliers, afin de les soutenir dans leur autonomie au quotidien (aide aux tâches ménagères, cuisine, achat de nourriture, accompagnement lors des sorties...).

Les missions des intervenants sont variées. Par exemple, un service de désinfection des habitations (sur demande de particuliers ou de services spécialisés) peut être mis en place.

L'intervention ou la prise en charge des personnes concernées peut se faire à la demande des familles, des services sociaux ou encore des associations travaillant dans la prise en charge de malades en HAD (Hospitalisation à Domicile) ou en soins palliatifs.

- La Fédération Médico-psycho-Social d'Aide à la Personne dénommée « FEMAPE-Proximité » :

Philippe Lucas-Vidal, premier responsable de la FEMAPE, a rencontré Mme Pauline Veron, adjointe à la Mairie de Paris en 2017 dans ses locaux. Cette dernière a conforté l'idée de création d'une épicerie solidaire. Ce lieu a été imaginé pour aider les citoyens dans le besoin (mais parfois éloignés d'autres services sociaux) à obtenir les aides auxquelles ils ont droit, que ces aides soient sociales et/ou alimentaires. Ainsi, FEMAPE-Proximité a vu le jour le 11 décembre 2017 sous une forme de café-épicerie solidaire, mais pas seulement. En effet, les bénévoles sur place s'emploient à créer des activités de socialisation et/ou d'animation, comme d'accueil spécifique :

- une épicerie sociale et solidaire
- un café-croissant social et solidaire
- un accueil psychologique
- une prestation de services sociaux et solidaires
- un accueil psychologique à destination des victimes d'agressions, d'attentats, de violences ou d'accidents de la route
- plusieurs animations de quartier (rassemblement des citoyens et des sans-logis autour d'un même programme...)

La FEMAPE est implantée à Paris, dans le quartier prioritaire (QPV) de la Porte de Vanves dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Son président, Monsieur Philippe Lucas-Vidal, réside dans ce quartier depuis plus de 20 ans et en a suivi l'évolution au fil des années. Fortement impliqué dans le domaine du social et médico-social, il souhaite, avec ses collaborateurs,

aborder les difficultés par une approche à la fois nouvelle et complémentaire aux habitants du quartier, en collaborant entre autres avec les associations locales existantes.

**Pour continuer ses actions, la FEMAPE et ses entités ont aujourd'hui besoin de financements qui leur permettront de mener à bien leurs nouveaux projets dans l'accompagnement médico-psychosocial global :**

- **Aide aux personnes vulnérables, âgées ou handicapées**
- **Insertion/éducation par le sport**
- **Prévention du suicide par la téléassistance**
- **La réinsertion socioprofessionnelle sous toutes ses formes...**

Après cette présentation, l'association tient à préciser qu'elle présentera une seule demande de financement par le biais de son projet global, et ce afin d'assurer une transparence sur les finances de l'association. Ce financement permettra ainsi de proposer un programme enrichi en faveur d'une population délaissée, exclue de la société, ou en détresse psychologique avancée.

Le but de l'association FEMAPE est d'accompagner, d'aider à l'insertion, d'accueillir et d'informer l'ensemble des citoyens, tout en proposant la réalisation d'activités socio-économiques et culturelles. Dans une problématique liée aux réductions des financements globaux, l'association s'assure que les différents sujets ci-dessus soient gérés par une équipe pluridisciplinaire, ce qui facilite d'emblée la proximité sur le terrain.

**Ces différentes interventions sont assurées par l'association FEMAPE et ces entités (FEMAPE-Services et FEMAPE-Proximité) lors d'un programme complet. Ce programme est enregistré auprès du Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :**

- 1. la prévention du suicide par téléassistance et, le cas échéant, par intervention en cas de danger**
- 2. l'aide et l'accompagnement aux personnes dites vulnérables (personnes âgées, handicapées...)**
- 3. la réinsertion professionnelle (notamment en facilitant l'accès aux formations)**
- 4. la réinsertion socio-éducative par le sport**

- **Pour le premier sujet :**

L'association tient à développer une plateforme téléphonique et de téléassistance pour assurer une permanence aux personnes en détresse psychologique. Cette plateforme facilitera l'accès à un soutien psychologique et social pour les personnes suicidaires ou après une tentative de suicide. Afin de garantir un haut niveau de formation en gestion de détresse psychologique, nous proposerons également une formation en gestes de premiers secours, formation capitale pour une prise en charge individuelle et personnalisée.

Concernant la plateforme téléphonique, vous devez savoir que la plupart des plateformes d'écoute psychologique ont des horaires d'ouverture et de fermeture. Notre plateforme sera toujours accessible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 pour assurer une écoute psychologique ou sociale.

Nous tenons à rappeler que l'association envisage de mettre en place un abonnement de téléassistance, permettant une intervention rapide des secours sur place, à partir de 15 € par mois. Les intervenants de cette téléassistance pourront également être amenés à se déplacer sur demande des instances gouvernementales ou de secours, et ce afin d'éviter l'intervention d'une équipe plus lourde, là où l'appel au secours peut simplement cacher une détresse psychologique ou sociale.

- **Pour le deuxième sujet :**

L'assistance aux personnes vulnérables comprend le soutien et l'intervention de sans domicile fixe, de personnes sortant de prison ou rencontrant des démêlés avec la justice ou les autorités, de populations en situation irrégulière comme des personnes handicapées, âgées ou isolées. L'association tient à rappeler que chaque individu a le droit à une assistance sociale ou médico-psychologique, quel que soit son statut ou sa situation personnelle. Pour cela, une équipe spécialisée interviendra dans les rues pour recenser les personnes en difficulté, sans oublier d'apporter une aide sociale ou psychologique, avec une écoute sur la difficulté qu'elles rencontrent, qu'il s'agisse de structures d'hébergement ou simplement de réinsertion sociale et/ou professionnelle. Certains programmes pourront leur être

proposés, tout en prenant en compte la situation de l'individu. L'établissement du bon parcours de réinsertion sociale d'une personne ne peut se faire sans une connaissance préalable de son parcours l'ayant conduit à ces difficultés.

L'objectif des interventions avec cette équipe auprès d'une population vulnérable et exclue de la société relève simplement du droit de survie de chacun. Cependant, les équipes de maraude seront choisies selon leurs connaissances du terrain et des difficultés habituellement rencontrées par certaines catégories sociales. Ces équipes assureront une écoute attentive et personnalisée. Par exemple, l'association est particulièrement sensible à la cause des personnes sans-abri, que nous appelons aussi les sans-voix ou les invisibles aux yeux de certaines instances gouvernementales ou associatives.

En complément de cette écoute bienveillante lors de ses interventions, l'équipe proposera en plus une collation froide ou chaude, un nécessaire de toilette ou quelques vêtements de rechange, avec la possibilité de faire nettoyer leur linge gratuitement ou contre une participation financière minime. Par la suite, un espace sera dédié à ces personnes en détresse, dans un accueil de jour ouvert avec une large plage horaire et accessible du lundi au samedi, notamment en période estivale. Malheureusement, certaines instances oublient la saison d'été lorsqu'il s'agit de porter secours aux personnes vulnérables. Depuis sa création, l'association d'aide à la personne FEMAPE intervient pour soulager et soutenir toutes les personnes vulnérables, en toutes saisons. Aucune structure d'accueil ne devrait fermer ses portes une fois l'hiver passé, les personnes en difficulté ont aussi besoin d'aide le reste de l'année.

En outre, un service dédié de l'association et assuré par les entités membres sera spécialement ouvert pour assurer une écoute psychologique, une assistance aux personnes vulnérables dans leurs différents problèmes quotidiens, comme une demande d'aide au ménage ou d'une auxiliaire de vie. Outre l'écoute et le soutien sociopsychologique proposé en continu dans chacune des interventions auprès d'un senior ou d'une personne handicapée, cette prestation sera assurée par du personnel qualifié, soit en contrat aidé, soit en contrat subventionné, afin de continuer à offrir un accès à l'aide à partir de 5 € de l'heure, pour 96 heures annuelles (moyennant l'adhésion au service à partir de 35 €). Chaque intervention sera ciblée selon la situation de chaque personne dans le besoin, par exemple pour apporter leurs courses ou récupérer leurs médicaments à la pharmacie. L'association s'allie à un partenaire pour permettre des facilités de paiement, afin que chaque personne puisse recevoir l'aide à l'autonomie dont il a besoin.

#### • Pour le troisième sujet :

L'association proposera un service de réinsertion socioprofessionnelle, dans le cadre de la réinsertion d'une personne ayant besoin d'aide pour rentrer dans le droit chemin, tout en lui redonnant une confiance en soi, une autonomie progressive et durable ainsi qu'une vie équilibrée. Notre équipe composée de bénévoles sera formée régulièrement, en étroite relation avec l'éducateur spécialisé et le service social.

L'association tient à préciser que la plupart des personnes dans une situation de réinsertion peinent à retrouver une activité sociale ou professionnelle normale, notamment du fait d'un rejet global de la part de la société.

Voilà pourquoi notre association pourra proposer, en son sein, différents postes en contrat intermédiaire comme en contrat de qualification, en relation avec un centre de formation agréé. Parmi les personnes exclues, les jeunes souhaitent énormément intégrer une formation, sans vraiment savoir comment s'y prendre. Grâce à l'association, ces jeunes en difficulté pourront intégrer divers programmes, avec le soutien de l'équipe socioprofessionnelle et socio-éducative de l'association, sans oublier qu'une charte et un contrat seront signés par lui et son représentant légal.

#### • Pour le quatrième sujet :

Un service de réinsertion socio-éducative par le sport sera également proposé par l'association et ses différentes entités. Dans cette optique, l'équipe encadrante est composée d'un éducateur spécialisé, avec le soutien de certains étudiants qui auront la possibilité de donner quelques heures de leurs temps. La situation des jeunes en difficulté est préoccupante : ils sont de plus en plus nombreux à rencontrer un échec scolaire, aux conséquences parfois dramatiques pour leur avenir. Afin d'assurer une intervention de qualité auprès de jeunes déscolarisés, nous leur mettrons à disposition un matériel informatique, à utiliser sous l'encadrement d'un éducateur et par petits groupes (maximum 5 afin de garantir le suivi pédagogique).

En parallèle de ce soutien socio-éducatif, il sera proposé à ces jeunes d'intégrer un programme sportif. Par exemple, il pourra leur être proposé des sorties éducatives et de découverte de monuments de nos régions. Si le jeune en difficulté est mineur, mais qu'il souhaite être pris en charge par l'association, son représentant légal ou son tuteur

devra rentrer en étroite relation avec les équipes de l'association, afin notamment de mettre en place un contrat et une charte à respecter par chaque partie.

Le programme à destination des jeunes en difficulté concerne aussi énormément les exclusions temporaires d'un système scolaire, notamment suite à des problèmes de comportement. L'équipe socio-éducative fera tout son possible pour aider le jeune dans le problème qui rencontre, et ainsi trouver une solution pour l'aider à suivre ses cours manqués suite à l'exclusion. La parole sera toujours donnée aux jeunes reçus, ce qui permettra de trouver ensemble la meilleure solution pour ses études ou son futur parcours professionnel, en collaboration avec une conseillère en économie sociale et solidaire.

### **Conclusion du projet**

Pour résumer, l'objectif à court, moyen et long terme de l'association sera de redonner espoir à ces personnes inscrites dans la réinsertion, afin de trouver avec eux des solutions pour leur redonner confiance et leur permettre de gagner progressivement en autonomie.

Tous ces programmes seront possibles grâce à nos bénévoles, volontaires et permanents de l'association, intervenant dans différents corps de métier. Chaque entité pourrait ainsi proposer un cadre propice pour le devenir de l'individu, et ce sans aucune discrimination raciale, sociale ou liée à l'orientation sexuelle. L'association comme ses entités ont pour seul objectif une aide aux jeunes comme aux moins jeunes en difficulté, afin qu'ils réapprennent à s'épanouir dans une activité.

À présent, nous vous invitons à découvrir notre tableau prévisionnel des ressources humaines.

### **Bénéficiaires :**

L'association attache la plus grande importance à l'accessibilité de ses services à tous, sans aucune discrimination de tout ordre, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République. Cette accessibilité pourra s'adapter en fonction d'une éventuelle participation financière, si la personne à aider le peut.

Les bénéficiaires directs de notre action destinée aux jeunes pourront bénéficier d'un accompagnement constant dans leurs projets, sans aucune crainte de discrimination raciale, sociale, ou liée à l'orientation sexuelle. Dans cette continuité, les bénéficiaires indirects de nos actions et notamment les personnes de plus de 25 ans auront accès à la même qualité de service.

Actuellement, l'association suit 1500 jeunes de 13 à 25 ans, sans distinction de genre. L'objectif sera de pouvoir accompagner environ 3000 jeunes dans leurs projets et leur apporter un suivi complet, ou une prise en charge spécifique.

Dans le cas où la personne ayant besoin d'aide pourrait se le permettre, une participation financière minimale (de l'ordre de 5 €/mois par exemple) pourrait être demandée, sachant que cette participation ne saurait être demandée à des personnes sans revenus.

### **Intervention territoriale :**

Actuellement et de par de faibles moyens, l'association est contrainte de limiter ses interventions aux 13e, 14e et 15e arrondissements de Paris, ainsi qu'à Malakoff, Vanves et Montrouge.

Dans le courant de l'année 2020 (ou 2021), l'association espère élargir ses interventions à tout Paris et sa première couronne, en commençant par l'un des quartiers prioritaires de la ville, à savoir Porte de Vanves-Didot (14e).

### **Moyen et ressources humaines :**

Le personnel recruté pour ce projet dépendra d'une convention spécifique, qui permettra de justifier de l'intérêt du recruté pour le milieu humanitaire tout comme des compétences et de l'expérience acquise dans un domaine associatif, selon ces libellés de poste :

Libellé poste	Temps plein	Temps partiel
Administrateur adjoint (H/F)		1
Coordinateur (H/F)	1	
Animateur (H/F)	2	
Educateur (H/F)		2
Conseillère social (H/F)		1
Bénévoles (H/F)		50

Afin d'apporter un cadre formel à l'accompagnement, l'association propose les indicateurs suivants, qui pourront être adaptés au besoin :

Dès réception de la notification de sélection, la FEMAPE entamera les démarches préliminaires suivantes :

- Prise de contact avec les partenaires, en vue d'un affinement et d'une signature du contrat ;
- Rencontres et échanges avec les autorités locales et les partenaires financiers, afin de réviser le contenu des termes du contrat et de garantir une harmonisation de compréhension entre tous les intervenants ;
- Mobilisation du personnel et de tous les moyens matériels nécessaires, dans l'attente de l'ordre de service qui confirmera le démarrage des actions d'entraides décidées au contrat...